

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.084

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2015

DATE D’AFFICHAGE

Le 16 juin 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D’OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET  
L’ASSOCIATION « VOLLEY-BALL CLUB DE ROYAN », POUR L’ANNEE 2015  
AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°15.051 en date du 10 avril 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 26.100 € (vingt-six mille cents euros) à l'Association « Volley-Ball Club de Royan », pour l'année 2015.

Lors de sa séance du 3 juin 2015, la Commission des Sports a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 4.000 € (quatre mille euros), portant la subvention totale à 30.100 € (trente mille cents euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Volley-Ball Club de Royan » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 4.000 € (quatre mille euros) à l'Association « Volley-Ball Club de Royan », portant la subvention totale à 30.100 € (trente mille cents euros), pour l'année 2015.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Volley-Ball Club de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 juin 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 15.084

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS**  
**CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE**  
**ET L'ASSOCIATION « VOLLEY-BALL CLUB DE ROYAN »**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2015

D'UNE PART,

ET

L'Association « VOLLEY-BALL CLUB DE ROYAN », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 29 septembre 1968, sous le numéro W172000579, représentée par Monsieur Nicolas POULARD, son Président en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°15.051 en date du 10 avril 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 26.100 € (vingt-six mille cents euros) à l'Association « Volley-Ball Club de Royan », pour l'année 2015.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 4.000 € (quatre mille euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 30.100 € (trente mille cents euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 4.000 € (quatre mille euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 30.100 € (trente mille cents euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,  
Le Président,

Fait à ROYAN, le **13 JUL. 2015**

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Nicolas POULARD



Patrick MARENGO